



Communiqué de presse

Le parquet soulève une nullité dans la plainte d'Abbas Tolli contre Makaila.fr : la justice triomphera !

La rédaction de Makaila.fr tient à informer et rassurer ses lecteurs, ses sympathisants, soutiens ainsi que tous les observateurs éclairés de la scène politique tchadienne de l'action judiciaire intentée à son encontre par M. Abbas Tolli, neveu d'Idriss Deby, ancien ministre des finances du Tchad, Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), président de la Commission des Banques des Etats de l'Afrique Centrale (COBAC), dont le procès a lieu ce mardi 27 octobre 2020 à la 17^{ème} chambre de presse du Tribunal de Paris.

A cet effet, Makaila.fr vous informe que le parquet dans son réquisitoire a soulevé la nullité de la plainte en relevant plusieurs irrégularités dans le dossier de la partie adverse. Notre défense, constituée de l'excellent cabinet de Me **Dominique Tricaud**, membre de la Conférence Internationale des Barreaux Francophones, a adhéré au réquisitoire du procureur. Il salué la vigilance de la justice française dans cette procédure.

L'excellent avocat français, Me Dominique Tricaud a attiré l'attention de la cour sur les risques d'instrumentalisation à des fins politiques au profit du régime tchadien qui est loin d'être un Etat démocratique mais plutôt une dictature redoutée. Il a aussi rappelé l'impunité que bénéficient les proches du président Idriss Deby au Tchad. **Au regard de la tenue de ce procès, Makaila.fr :**

Exprime son soulagement face au réquisitoire prononcé par le parquet dans cette procédure judiciaire,

Remercie particulièrement le cabinet de Me **Dominique Tricaud** pour son expertise en matière des délits de presse en France,

Témoigne de sa reconnaissance à Thomas Dietrich, écrivain et journaliste indépendant et Tadjadine Babour, activiste et réfugié politique en France qui ont accepté courageusement d'être mes témoins dans ce procès,

Remercie sincèrement, Djibrine Khirachi, ancien Coordonnateur des Patriotes de la Diaspora Tchadienne de France, la Convention Tchadienne de Défense des Droits de l'Homme, Amnesty International, l'Ong Survie et Internet Sans Frontière ainsi que l'association franco-tchadienne, Goumoufouk, basée à Grenoble, représentée, par Abdelbassit Dago au procès de Paris, Cheikh Sidiya Diop, leader de la Ligue des Masses, parti politique sénégalais sans oublier l'ensemble des militants tchadiens qui ont effectué le déplacement en guise de solidarité.

Salue la couverture médiatique de la presse internationale comme Rfi, France 24, le site Alwihda Info sans oublier les facebookers tchadiens et étrangers qui ont liké, partagé et commenté cette affaire judiciaire.

Renouvelle son attachement à la liberté d'expression en France, au Tchad, en Afrique et dans le monde. Car elle garantit la libre expression de la diversité avec un esprit de tolérance et permet à l'humanité de vivre dans un climat de paix sans la terreur.

Rejette toute forme de violence contre la liberté d'expression des forces occultes d'où qu'elles viennent.

Saint-Duen l'Aumône, le 28 octobre 2020

Makaila Nguebla

Directeur de publication de Makaila.fr

Avocat Dominique Tricaud

Tel : 06.80.44.13.25

Tel : 07.82.49.43.08